

Formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques École de ski de fond des Grèves

1. La présente entente constitue un contrat exécutoire. À titre de participant à une activité de l'École de ski de fond des Grèves nommé dans le texte l'école de ski, ladite activité pouvant comprendre notamment des plateaux de formation ou de jeux, et des activités connexes comme de l'animation et des exercices de motricité donnés à l'intérieur ou sur terrain non enneigé dans le cadre d'une activité donnée par mauvais temps, nommées dans le texte les activités, le participant de même que son parent ou son tuteur légal, nommés dans le texte les parties contractantes, reconnaissent les termes suivants et acceptent de s'y conformer.

Description des risques

2. Le participant reconnaît que sa participation aux activités est volontaire. En contrepartie de la participation du participant à des activités d'animation, les parties contractantes reconnaissent les risques, dangers et faits du hasard associés à la pratique des dites activités, et conviennent qu'elles peuvent être sujettes à ces risques, dangers et faits du hasard.

Ces risques, dangers et faits du hasard comportent notamment des blessures pouvant être causées par :

- a) Les activités intérieur ou extérieur
- b) Le surmenage, l'utilisation ou l'étirement de divers groupes musculaires;
- c) L'effort physique vigoureux, les mouvements brusques, les virages et arrêts soudains ;
- d) Une chute au sol après avoir dérapé ou trébuché à cause d'une surface ou d'un terrain glissant, inégal ou irrégulier ;
- e) Un contact, une collision ou un impact avec des skis, des bâtons de ski, des équipements, des arbres, des personnes ou des objets fixes ;
- f) Une participation ne respectant pas ses propres limites ou ses habiletés ou à l'extérieur de l'espace désigné ;
- g) L'isolement après avoir perdu son groupe ou le fractionnement du groupe ;
- h) L'utilisation inappropriée d'une pièce d'équipement ou le bris mécanique d'une pièce d'équipement ;
- i) Des conditions météorologiques extrêmes pouvant causer une engelure, l'hypothermie ou l'insolation, une tempête de neige ou la foudre ;
- j) Des rencontres avec des animaux ou des plantes allergènes ;
- k) Les déplacements pour aller et revenir : des activités connexes qui font intégralement partie des activités ;
- l) Tous les risques normalement associés à la pratique des activités.

3. Les parties conviennent également que :

- a) les blessures découlant des activités peuvent être graves, provoquer la paralysie ou même la mort ;
- b) le participant peut être anxieux ou embarrassé lorsqu'il se mesure à lui-même durant les activités;
- c) le risque de blessure diminue si le participant suit toutes les règles de participation ;
- d) le risque de blessure augmente lorsque le participant éprouve de la fatigue.



Formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques École de ski de fond des Grèves

Exonération

4. En contrepartie de l'acceptation du participant comme participant ayant droit de prendre part à une activité, les parties conviennent que l'école de ski, leurs dirigeants et administrateurs respectifs, leurs membres, employés, bénévoles, participants, leurs agents et représentants ne sont pas responsables des blessures, blessures personnelles, dommages, dommages matériels, dépenses, pertes de revenu ou toute autre perte subis par le participant en raison de sa participation à une activité de l'école de ski, ou causés par les risques, dangers et faits du hasard associés à la pratique de ces activités.

Consentement

5. Les parties s'engagent à ce qui suit :
- a) le participant possède un niveau de condition physique adéquat pour lui permettre de pratiquer le ski de fond et de participer aux activités de l'école de ski;
 - b) les parties chercheront à obtenir l'information nécessaire sur les activités et les risques associés, de façon à bien comprendre la portée de la présente entente ;
 - c) le participant convient de respecter les règlements imposés par le représentant de l'école de ski pour les activités et de suivre les directives au cours de ces activités ;
 - d) les parties reconnaissent avoir lu et compris la présente entente, ils acceptent de s'y conformer de façon volontaire et reconnaissent qu'elle est exécutoire pour les parties contractantes, leurs ayant droits, leurs liquidateurs de succession, administrateurs et représentants.

* À titre de parent ou de tuteur légal,
je déclare avoir lu cette entente et j'accepte de m'y conformer.

Nom : _____ Date : _____

Signature : _____